Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 077-217700558-20261021-AG_2026_517-AR

**Ville de Brou-sur-Chantereine**
**(Seine-et-Marne)**

La Maire
(SB/NB/2026/517)

**Ville de Brou-sur-Chantereine**
**(Seine-et-Marne)**

# ARRETE N°AG/2026/517

**Objet :** Suppléance et délégation de signature à Monsieur Patrice PAGEOT, 1er adjoint à la Maire, en l'absence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire.

La Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 déterminant le nombre des adjoints au maire et fixant les postes de maires adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Patrice PAGEOT, en qualité de 1er adjoint à la Maire,

Vu l'arrêté de la Maire en date du 27 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature pour Monsieur Patrice PAGEOT, en qualité de 1er adjoint à la Maire,

Vu la délibération en date du 31 mars 2026 précisant qu'en cas d'empêchement de la Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation en vertu de l'article L.2122-22, seront prises par l'adjoint auquel elle aura confié la suppléance,

Considérant qu'en cas d'absence, la maire est provisoirement remplacée, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations,

## ARRETE

**Article 1 :** En application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice PAGEOT, en qualité de 1er adjoint à la Maire, me remplacera du jeudi 22 octobre 2026 au dimanche 25 octobre 2026 inclus, dans la plénitude de mes fonctions.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressé,
- annexée au registre des arrêtés de la Maire,
- transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Chelles.

Fait à Brou-sur-Chantereine,
Le 21 octobre 2026.

La Maire,

Stéphanie BARNIER.

MAIRIE DE BROU-SUR-CHANTEREINE (S-&-M)

Document transmis en Préfecture,
Le 22/10/2026
Notifié le 22/10/2026
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 du CGCT)